Université Rennes 2

Chaires internationales

L'Université Rennes 2 dispose de cinq chaires de professeures et professeurs invités. Ces programmes permettent d'accueillir à Rennes 2 des professeures et professeurs étrangers pendant un séjour de un à deux mois.

Présentation des chaires

L'Université Rennes 2 est dotée d'un programme d'invitation de professeures et professeurs étrangers. Ce dispositif permet de renforcer les collaborations scientifiques et pédagogiques internationales de ses membres et équipes, et de faire bénéficier à ses étudiantes et étudiants d'une prise directe sur la pointe de la recherche et de la formation en lettres, arts, sciences humaines et sociales au niveau international.

Chaque chaire a son public-cible, son histoire et son fonctionnement propre. L'Université Rennes 2 finance les supports de la Chaire internationale en humanités et sciences sociales (12 mois) et de la Chaire des Amériques (12 mois). La Chaire Recherche-Action Docteur Denis Mukwege - Mémoires de survivantes et survivants, et visibilisation des viol(ence)s n'a pas de support propre : les candidatures sur cette chaire sont déposées et examinées parmi les dossiers des chaires internationale et des Amériques et lorsqu'une candidature fléchée Mukwege est retenue, la chaire change d'intitulé. La chaire CAPS, financée par l'ANR, a ses propres supports, mais les dossiers de candidature CAPS peuvent aussi être déposés sur la Chaire internationale en humanités et sciences sociales et sur la Chaire des Amériques. La Chaire Mário Soares résulte d'une convention avec l'Institut Camões et accueille chaque année pendant un mois une professeure ou un professeur invité exerçant ses fonctions au Portugal.

- La **Chaire internationale en humanités et sciences sociales** a été créée en 2013. Elle a vocation à accueillir des chercheures et chercheurs, enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs, et enseignantes et enseignants de tous les pays en sciences humaines et sociales, en arts, lettres, langues et cultures étrangères, ainsi qu'en sciences du sport. Les candidatures doivent être portées conjointement par une unité de recherche et un département de Rennes 2. L'orientation de cette chaire est en effet à la fois scientifique et pédagogique : les candidatures d'enseignantes et d'enseignants qui ne sont pas chercheuses ou chercheurs sont donc recevables, même si les candidatures de chercheuses et chercheurs et enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs demeurent prioritaires. Les partenariats structurants avec des universités offrant des perspectives solides de collaboration, à la fois dans le domaine de la recherche et des formations, sont privilégiés. Toutefois, toute piste nouvelle et prometteuse de collaboration à venir est bienvenue, pourvu qu'il existe un lien préalable entre la référente ou le référent et la candidate ou le candidat. L'appel à candidatures est lancé deux fois par an.

Procédure pour candidater à la Chaire en humanités et sciences sociales

Les référentes et référents

Chaque demande, même si elle émane d'un collectif, est portée par une enseignante, un enseignant, une enseignante-chercheure ou un enseignant-chercheur de l'Université Rennes 2 qui devient référente ou référent du dossier. Son rôle est central : elle ou il dépose le dossier de candidature aux RH, accueille la professeure ou le professeur invité et, à l'issue du séjour, transmet le compte rendu d'activités au Département, à l'Unité de recherche et à l'UFR.

Préparation du dossier de candidature

Les professeures invitées et professeurs invités définissent leur calendrier prévisionnel d'activités et les intitulés des conférences à présenter (en fonction du format et du type de public) avant leur arrivée à Rennes, en concertation avec la référente ou le référent de la candidature dans l'université d'accueil. Le programme des interventions des professeures et professeurs invités est conçu et mis en place conjointement par le département et l'unité de recherche qui les invitent, éventuellement en collaboration avec les écoles doctorales si les invitées et invités peuvent intervenir dans le cadre des formations doctorales (dans ce dernier cas, le visa de la directrice ou du directeur de l'ED concernée est requis).
Le dossier de candidature doit être rédigé en français mais les conférences peuvent être tenues dans une autre langue.

Le dossier de candidature se compose de 2 pièces :
1) Un curriculum vitae
2) Un formulaire de candidature

Le formulaire de candidature doit d'abord être visé par les directions de l'unité de recherche, du département d'accueil et de l'UFR. Ensuite, la référente ou le référent envoie le dossier de candidature complet (formulaire et CV) à la DRH, qui le transmet au comité de pilotage.

Examen des dossiers de candidature

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable a priori.
Après vérification de la recevabilité administrative des candidatures par la DRH (type d'emploi occupé par la candidate ou le candidat dans l'établissement d'origine), le comité de pilotage examine leur conformité avec la politique d'établissement.
Le comité de pilotage est constitué du président du CAC, des vice-présidentes et vice-présidents formation, recherche, ressources humaines et international, ainsi que d'un membre de la DRH.
Le vote du Conseil académique restreint constitue l'ultime étape du recrutement. Aucune invitation ne saurait être considérée comme ferme par l'établissement avant ce vote. Une fois cette dernière étape franchie, la DRH communique les décisions de l'établissement.

Préparation du séjour et accueil de l'invitée ou invité

Dès l'annonce du succès de la candidature par la DRH, la référente ou le référent met la professeure ou le professeur invité en relation avec la DRI pour un accompagnement au niveau des dispositifs d'accueil disponibles, notamment pour le logement (les professeures et professeurs invités peuvent être logés à la Cité internationale Paul Ricœur de Rennes, sous réserve de disponibilité), et pour assurer le meilleur accueil possible sur le campus : accomplissement des formalités nécessaires (RH, DSI), information sur les services (CIREFE, SCD, CREA), mise en relation avec les personnels de Rennes 2 (enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs et BIATSS).
La DRI assure la communication sur la présence des professeures et professeurs invités sur le campus (en lien avec service de communication et service culturel) et organise un accueil institutionnel. La référente ou référent se charge d'accueillir la professeure ou le professeur invité au sein de ses équipes.

Après le séjour à Rennes

À l'issue du séjour à Rennes, la professeure ou le professeur invité rédige un compte rendu d'activités. Elle ou il adresse ce document à sa référente ou son référent.
L'absence de compte rendu d'activités bloque toute nouvelle demande de l'unité de recherche et du département concernés.

- La **Chaire des Amériques** a été créée en 2004. Elle est ouverte aux chercheuses, chercheurs, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs résidant dans un des pays des Amériques (du nord, du centre et du sud) et dont la candidature est portée par un des laboratoires membres du Groupement d'Intérêt Scientifique Institut des Amériques de Rennes à qui l'Université Rennes 2 a confié la gestion de la chaire. Toutes les disciplines scientifiques représentées à l'Université Rennes 2 sont éligibles. Les unités de recherche dont Rennes 2 est tutelle sont prioritaires. L'appel à candidatures est lancé une fois par an pour l'année universitaire suivante (la date de dépôt des candidatures est généralement fixée autour de mi-mars). Toutes les directrices et directeurs des unités de recherche représentées sont invités à la commission de sélection. Plus d'informations et candidatures

- La **Chaire Recherche-Action Docteur Denis Mukwege - Mémoires de survivantes et survivants et visibilisation des viol(ence)s** bénéficie d'un co-financement de Rennes 2 (Commission recherche et Unités de recherche ACE, LIDILE, ERIMIT, LP3C, TEMPORA et CELLAM), de la Région Bretagne et du projet TISSAGE. Fondée en 2024 pour trois ans, issue des collaborations passées entre l'Université Rennes 2 et Denis Mukwege, professeur à l'Hôpital de Panzi (Bukavu, RDC) et président d'honneur de la Chaire (qui s'est vu décerner le titre de Docteur *Honoris Causa* de Rennes 2 en octobre 2022), elle s'inscrit dans les priorités de Rennes 2, engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discriminations, et forte de son expertise dans le champ des langues et cultures, sciences humaines et sociales que sont les disciplines d'ancrage de la chaire. Cette chaire vise en effet à lutter contre les violences genrées et les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles. Elle engage par ailleurs un travail de mémoire et de mémorialisation sur les violences faites aux femmes et aux filles, contribue au développement du *leadership* féminin et favorise l'égalité hommes-femmes. La procédure de candidature dépend du support ciblé : suivre la procédure Chaire internationale en humanités et sciences sociales ou la procédure Chaire des Amériques.

- **La Chaire internationale CAPS** accueille les candidatures d'universitaires dont la recherche ou la pratique porte sur l'espace public et aborde des questions d'interdisciplinarité. Les activités d'enseignement peuvent inclure : la participation à des cours de licence ou de masters, des masterclasses ou des conférences pour un public plus large. Cette chaire est le fruit d'un partenariat entre l'Université Rennes 2, l'ENSAB (École nationale supérieure d'architecture de Bretagne) et l'EESAB (École européenne supérieure des arts de Bretagne).
- **La Chaire Mário Soares**, résultant d'une convention entre l'Université Rennes 2 et l'Institut Camões, accueille une professeure ou un professeur invité exerçant des fonctions dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche au Portugal. Le séjour a la durée d'un mois et se déroule pendant l'année universitaire, au premier ou au second semestre. La professeure ou le professeur invité doit assurer quatre interventions dans des cours, conférences et/ou séminaires, réparties tout au long du séjour à Rennes. Les domaines de spécialité des candidates et candidats recherchés sont ceux prévus dans la convention de la Chaire : Histoire et culture du Portugal (une préférence sera accordée aux spécialistes de l'autoritarisme et de la transition démocratique) ; la littérature du Portugal ou des pays africains de langue officielle portugaise ; les variations et variétés de la langue portugaise dans le monde (histoire et actualité). Les interventions pourront être effectuées en portugais ou en français, mais la maîtrise du français sera considérée comme une condition préférentielle lors de la sélection des candidates et candidats. La procédure pour candidater est la même que pour la Chaire internationale en humanités et sciences sociales.

Les professeures et professeurs invités

Séjour

Les candidates et candidats sélectionnés sont accueillis pour une durée d'un ou deux mois, de préférence sur les périodes de cours : du 15 septembre au 15 décembre et du 15 janvier au 15 avril. Elles et ils s'engagent à résider à Rennes pendant leur séjour. Des solutions d'hébergement à la Cité internationale peuvent être proposées par le Centre de la Mobilité Internationale (CMI). Si, durant le séjour à Rennes, la professeure ou le professeur invité envisage un déplacement, il·elle doit établir un ordre de mission sans frais à déposer au secrétariat de son UFR.

Missions

Les candidates et candidats sélectionnés participent aux activités de recherche et de formation des équipes qui les accueillent. Elles et ils effectuent les conférences annoncées dans le formulaire de candidature (sous forme de cours, de séminaire ou de conférence grand public) et sont invités à s'investir dans les autres activités des équipes d'accueil (participation aux séminaires, ateliers de recherche, etc.). Il est souhaitable que des activités pour les étudiantes et étudiants de licence, voire des conférences ouvertes à tout public, complètent les travaux de recherche réservés à des auditoires plus restreints (niveau master, doctorat, enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs). Il est demandé que les interventions des professeures et professeurs invités soient réparties tout au long de leur séjour, afin de rendre leur présence visible sur le campus.

Le service d'enseignement des professeures et professeurs invités ne peut être inscrit dans les maquettes de formations même si elles et ils interviennent dans celles-ci. En effet, leur mission n'est pas de pallier des besoins d'enseignement, mais de contribuer à construire (initier ou renforcer) des relations internationales en matière de recherche et de formation. Les professeures et professeurs invités ont les mêmes obligations de service que celles qui sont applicables aux enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie.

Les chaires sont conçues à l'échelle du site rennais : une candidature peut être portée par une enseignante-chercheure ou un enseignant-chercheur d'un établissement de l'Université de Rennes et une professeure ou un professeur invité peut intervenir dans l'un des établissements membres (à l'Université de Rennes, à l'IEP ou à l'EHESP, par exemple).

Les professeures et professeurs invités s'engagent à fournir, dès la fin de leur séjour, un rapport d'activités comprenant un calendrier des activités effectuées et un bilan de leur expérience en tant que titulaires de la Chaire.

Rémunération

La rémunération mensuelle est équivalente à celle du 1er échelon des professeures et professeurs des universités 1re classe. Elle est versée à l'issue du séjour. Les autres frais (de voyage et d'hébergement, notamment) liés au séjour ne sont pas pris en charge par l'Université Rennes 2.

Contact
Valeria Pansini, vice-présidente International
valeria.pansini@univ-rennes2.fr